

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

N° du certificat : 2193

Document de référence : CanadaGAP v. 7.0/2017-04-01

Programme de salubrité des aliments CanadaGAP / version 7.0

Date d'expiration : 2018-07-31

Le Bureau de normalisation du Québec, atteste que :



CHENAIL FRUITS ET LÉGUMES INC.
(CHENAIL IMPORT-EXPORT)

340, rue Bellarmin, Montréal (Québec) H2P 1G5

satisfait aux exigences du Programme CanadaGAP, selon une vérification indépendante réalisée par le BNQ pour :
(voir l'annexe au certificat)

Le présent certificat est délivré selon les règles précisées dans le document *Manuel de gestion du programme CanadaGAP* et le document *BNQ 9902-001*. En foi de quoi ont signé à Québec, le 17 juillet 2017.

A blue ink signature of Julie Conseiller.

Julie Conseiller, directrice des opérations
Bureau de normalisation du Québec

A blue ink signature of Andréanne Bilodeau.

Andréanne Bilodeau, agr.
Responsable de programme
Certification



Le présent certificat demeure la propriété du BNQ et doit lui être retourné s'il le demande.
La validité du présent certificat de conformité est vérifiable à l'adresse www.bnq.qc.ca/fr/clients-certifies.html.

ANNEXE AU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU BNQ

CHENAIL IMPORT-EXPORT 340, rue Bellarmin Montréal (Québec) H2P 1G5	Page 1 de 2
CanadaGAP v. 7.0/2017-04-01	<i>Programme de salubrité des aliments CanadaGAP / version 7.0</i>
Numéro de certificat :	2193
Date de délivrance :	2017-07-17
Date d'expiration :	2018-07-31

Guide applicable au présent certificat
<i>Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP.</i>

Sites d'entreposage et de remballage	340, rue Bellarmin, Montréal (Québec) H2P 1G5
---	---

Option de certification	D
--------------------------------	---

Activités	Remballage / commerce en gros
------------------	-------------------------------

Produits	Fruits et légumes frais
-----------------	-------------------------

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.

ANNEXE AU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU BNQ

CHENAIL IMPORT-EXPORT 340, rue Bellarmin Montréal (Québec) H2P 1G5	Page 2 de 2
CanadaGAP v. 7.0/2017-04-01	<i>Programme de salubrité des aliments CanadaGAP / version 7.0</i>
Numéro de certificat :	2193
Date de délivrance :	2017-07-17
Date d'expiration :	2018-07-31

HISTORIQUE	
Date	Description de la modification
2015-09-17	Renouvellement du certificat.
2016-07-22	Renouvellement du certificat.
2017-07-17	Retrait du glaçage de brocolis de la portée de certification et du site 8555, rue Jeanne-Mance, Montréal (Québec) H2P 2S7 (entrepôt 2). Renouvellement du certificat.

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.